

AIR CONTROL DÉODORANTE

Date d'impression: 22/09/2015, Révision 6.0

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement 878/2020, l'annexe

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 – Identification de la substance ou de la préparation

Nome du produit: **AIR CONTROL DÉODORANTE**

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Déodorante aérosol

1.3 – Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OR.MA. S.r.l. – via A. Chiribiri 2 – 10028 TROFARELLO (TO). Tel +39/011/6499064 Fax +39/011/6804102

Le courriel de la personne compétente: regulatory@ormatorino.it

1.4 – Numéro de téléphone d'appel d'urgence

De la Société: +39.011.6499064 (OR.MA., heures de bureau)

Service d'information pour les symptômes d'intoxication: Centre Antipoison:

ORFILA (INRS, France) TEL. +33/1.45.42.59.59

www.centres-antipoison.net

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classifié dangereuse conformément à les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou de la Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et les suivantes modifications et ajustements).

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications successives .

Flam . Aérosol 1 H222

Skin Sens . 1 H317

2.1 – Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger:

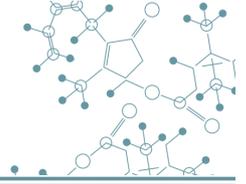
GHS02



GHS07



Attention: DANGER



AIR CONTROL DÉODORANTE

Date d'impression: 22/09/2015, Révision 6.0

Mentions de danger

- H222** Aérosol extrême mement inflammable.
H229 Le récipient pressurisé peut exploser si chauffé
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

- P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon la législation en vigueur

2.3 – Autres dangers

Informations pas disponibles

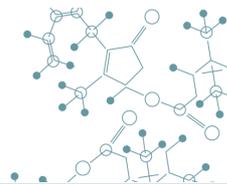
SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance: non pertinent

3.2 Mélange: Contient

NOME CHIMICO	CONC.	CLASSIFICAZIONE 1272/2008 (CLP)
Éthanol CAS 64-17-5	< 15%	Flam. Liq. 2 H225
Hydrocarbures C4 CAS: 87741-01-3 CE: 289-339-5 Reg. n.: 01-2119480480-XXXX	> 20	Flamm. Gas 1 H220 Press. Gas H280
Propane CAS: 74-98-6 CE:200-827-9 Reg.n.:01-2119486944-21-XXXX	> 20	Flamm. Gas 1 H220 Press. Gas H280

Texte des phrases R et indication de dangers H cf. section 16.



AIR CONTROL DÉODORANTE

Date d'impression: 22/09/2015, Révision 6.0

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:** Au cas où il y a quelques doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui donner les informations contenu dans l'étiquette et dans la présente fiche. Le premier secours, en cas d'accident, il doit être effectué par personnel exercé pour éviter ultérieurs complications ou dommages à l'accidenté.
- Contact avec les yeux:** Rincer abondamment à l'eau, si possible courant, avec les paupières ouverts, pendant 10 minutes et consulter un médecin.
- Contact avec la peau:** Laver immédiatement à grande eau courant.
- Inhalation:** Transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles consulter un médecin.
- Ingestion:** Consulter immédiatement le médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour symptômes dus à les substances contenu voir la section 11. Les symptômes de empoisonnement peuvent paraître après beaucoup de heures, pour ce motif il peut être nécessaire la surveillance médicale pour les 48 heures suivantes à l'accident.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et contrôle des fonctions vitales.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinctions

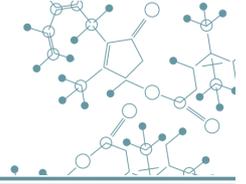
- Moyen d'extinction appropriés:** Extincteur à poudre et CO₂, sable.
- Moyen d'extinction inappropriés:** Eau à jet. L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie toutefois il peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés exposé à la flamme pour prévenir éclatements et explosions.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers d'incendie: En cas d'incendie, émission des gaz toxiques et vapeurs irritants. Peuvent être créer surpression dans les récipients exposés au feu avec danger de explosion.

5.3 Conseils à qui est préposé à l'extinction des incendies

- Équipement de protection:** endosser un approprié appareil respiratoire autonomes (surtout dans locaux fermé) et vêtements protectives complets.
- Procédures spéciaux:** Contenir la propagation. Maintenir au vent. Éviter de respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec eau vaporisée. Éviter que l'eau d'extinction se dispersent dans l'environnement.



AIR CONTROL DÉODORANTE

Date d'impression: 22/09/2015, Révision 6.0

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser appropriés équipement de protection individuelle (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante.

6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Tenir le produit à l'écart des l'égouts, de eau fluviale et marine pour éviter la pollution de l'environnement (dans ce cas contacter les autorités compétentes)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueille à l'aide d'un produit absorbent pour liquide (sable) et éliminer conformément à la section 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle et consignes d'élimination cf. section 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux. Éviter de manger, boire et fumer. Employer équipement protectives (voir la section 8). Après la manipulation laver les mains avec eau et savon: assurer une bonne ventilation des lieux de travail. Ne pas fumer et ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, pour exemple de lampes à incandescences. Ne pas percer et brûler même après l'usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage originaux fermés, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et animaux domestiques. Conserver au frais. A protéger contre les rayons solaires. Où est appliqué, respecter les règlements spéciaux sur le stockage sur les aérosols.

7.3 Utilisations finales particulières

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

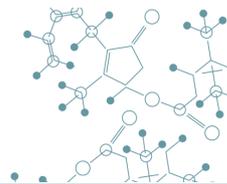
SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Alcanes C1-C4 (propane et butane): 1000 ppm. Rif. ACGIH (voir section 16)

8.2 Contrôles de l'exposition

Précautions généraux: Utiliser la mélanges selon les indications contenu dans cette fiche. Utiliser les protections individuelles indiqués dans la présente section.



AIR CONTROL DÉODORANTE

Date d'impression: 22/09/2015, Révision 6.0

- Protection respiratoire:** environnement peu ventilés dans le quel est possible la présence de haute concentration de produit protéger les vois respiratoires (masque avec filtre approprié pour gaz et solvants).
- Protection des mains:** Utiliser gants imperméables résistants à les produits chimiques (EN 374).
- Protection des yeux:** Utiliser lunettes protectives hermétiques avec protection latérales en cas de possible contacts avec les yeux.
- Protection de la peau:** Utiliser vêtement de protection.

SECTION 9 : PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique:	aérosol
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique
Température d' ébullition	- 41°C
Point d'inflammation	14°C
Température d'allumage	425 °C
Danger d'explosion	produit ne pas explosif
Limite d'inflammabilité:	
- inférieure	1.8 vol%
- supérieure	12.0 vol%
Pression de vapeur à 20 °C	43.0 hPa
Densité	non déterminé
Solubilité/miscibilité avec eau	peu solubilité
Teneur du solvant (organique)	16,0%
Contenu solide	0%

9.2 Autres informations.

Informations non disponibles.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucun réaction dangereuse connues avec autres substances dans les normales condition d'utilisation

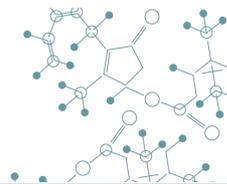
10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas prévu.

10.4 Condition à éviter



AIR CONTROL DÉODORANTE

Date d'impression: 22/09/2015, Révision 6.0

Éviter le surchauffé, les charges électrostatiques, à protéger contre les rayons solaires et tous les sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles/

Informations ne pas disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique cause la formation des composés dangereux.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mécanisme d'action	Le pyrèthre arrête l'ouverture des canaux de membranes pour le sodium, il provoque un augmentation du flux du sodium à l'intérieur de la cellule maintenant en un état de hyperexcitabilité.
Inhalation:	Possible irritation des vois respiratoires (en cas d'inhalation répétée si peuvent vérifier des effets narquoisement dus à le propulseur).
Ingestion:	Possible irritations, nausée, vomissement, troubles abdominaux.
Contact avec la peau:	Possible irritations
Contact avec les yeux:	Possibles irritations.
Données toxicologiques:	Hydrocarbures C4: CL50 inhalation (rat) : 5.3 mg / l 4 h Propane : CL50 par inhalation (rat) : 658 mg / l 4h

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La mélange est très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatiques. La mélange ne contient pas des propulseurs qui endommagent la couche d'ozone.

12.1 Toxicité

Hydrocarbures C4:

LC50 (96h) poisson: 19 mg/l

LC50 (48h) daphnia magna: 14,2 mg/l

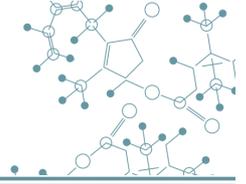
EC50 (96h) algae: 7,7 mg/l

12.2 Persistance et biodégradabilité

Propane:

le produit se dégradera rapidement dans l'air par des réactions photochimiques . La substance est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumule



AIR CONTROL DÉODORANTE

Date d'impression: 22/09/2015, Révision 6.0

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé.

12.5 Résultats de la évaluation PBT et vPvB

Non déterminé.

12.6 Autres effets adverses

Non déterminé.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations généraux: Récupérer si est possible. Agir selon les prescriptions administratives locales et national. Récipient, même si est vide, il ne devient être pas dispersent dans l'environnement. Si ils contient résidus il devient classifiés, stockes et envoyé chez un approprié système de traitements. Pour un utilisation pas professionnelle le récipient vide peut être éliminé avec les ordures domestiques selon les prescriptions locales pour la collecte sélectives.

Classification:

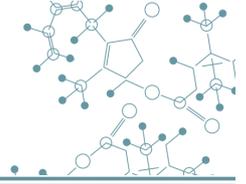
La classification du ordure est un obligation du producteur. Possible codes CER: 16 05 04 (gaz en récipients à pression qui contient des substances dangereuses).

15 01 04 (emballage métalliques)

15 01 01 (emballage en papier/carton).

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID (par route)	AEROSOL Inflammables, Class 2, N. ONU 1950, Code de classification 5F étiquette 2.1. Quantité limitée pour emballage 1 litre (emballage intérieur). Réglementations particulières 190, 327, 344, 625
IMDG (pour la mer)	FLAMABLE AEROSOL, Class 2, N. ONU 1950, Code de classification 5F, Étiquette 2.1. Poullant Marine: oui
ICAO/IATA (aérien)	FLAMABLE AEROSOL, Class 2, N. ONU 1950, , Code de classification 5F. Étiquette 2.1.



AIR CONTROL DÉODORANTE

Date d'impression: 22/09/2015, Révision 6.0

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances en Candidate List (Art. 59 REACH): rien.

Restrictions relatives au produit ou à la substance contenus selon l'annexe XVII Régolamentation (CE) 1907/2006: rien.

Substances sujets à autorisation (Annexe XIV REACH): rien.

Contrôles de la santé:

Les travailleurs exposé à ce agent chimique dangereuse pour la santé devient être soumis à la surveillance sanitaire effectué selon la réglementation de le loi 41 du D.Lgs. 81 du 9 avril 2008 sauf que le risque pour la sécurité et la santé du travailleur soi à été value insignifiant, selon quel prévu da le règlement 224 - 2. Catégorie Seveso: 7b, 9i.

Réglementation de référence: Sont respectés les indications données de la suivante réglementation européen:

- directive 99/45/CE (classification et étiquetage des préparations dangereuses) accueilli de le D.Lgs n° 65/2003;
- directive 67/548/CE (classification et étiquetage des préparations dangereuses);
- réglementation (CE) 1272/2008 du Parlement Européen (CLP)
- directive 98/24/CE (concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques) accueilli de le D.Lgs 81/2008;
- réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)
- réglementation (CE) 790/2009 du Parlement Européen (I Atp. CLP)
- réglementation (CE) 453/2010 du Parlement Européen

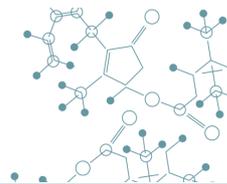
15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATION

Considération générales: Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute responsabilité est exclue.

Texte des indications de danger (H) cités en section 2-3 de la fiche:



AIR CONTROL DÉODORANTE

Date d'impression: 22/09/2015, Révision 6.0

Flam. Gas 1	Gaz inflammable, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Gas under pressure	gaz sous pression
H220	Gaz très inflammable
H225	Liquide vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Section modifiées: 2,3,16